AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1850
FR0010331421-FS1093

16 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 novembre 2018, la société Wellington Management Group LLP (280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 novembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 3 042 096 actions INNATE PHARMA[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,76% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

———

[1] Le déclarant agit comme « discretionary investment manager ».
[2] Dont 28 969 actions INNATE PHARMA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce résultant de la conclusion de 28 969 « *total return swaps* » dont (i) 6 586 dénouables le 5 mai 2020, (ii) 13 480 dénouables le 15 mai 2020 et 8 903 dénouables le 20 mai 2020, portant sur autant d'actions INNATE PHARMA, réglés exclusivement en espèce.
[3] Sur la base d'un capital composé de 63 932 655 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.